



VILLE DE  
HOUILLES

# VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—  
SÉANCE DU 31 MAI 2023

DCM 23/044

ÉDUCATION – Actualisation du Règlement Intérieur des accueils  
péricolaires et extrascolaires

—  
République française

Département  
des Yvelines

Canton de Houilles

—  
Le Conseil municipal  
se compose  
de **39 membres**

Le nombre  
des Conseillers  
municipaux en  
exercice est de **39**

Le 31 mai 2023 à 19h03, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 25 mai 2023).

## PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M<sup>me</sup> SIMONIN Elsa, M<sup>me</sup> LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M<sup>me</sup> MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M<sup>me</sup> DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M<sup>me</sup> COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M<sup>me</sup> PRIM Céline, M<sup>me</sup> OROSCO Claire, M<sup>me</sup> CHATELLET Brigitte, M. de CAMARET Gilles, M<sup>me</sup> BROUTIN Gaëlle, M<sup>me</sup> HERREBRECHT Christine, M<sup>me</sup> LECLERC Céline, M<sup>me</sup> LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M<sup>me</sup> RIBAUTE PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. HÉRAUD Christophe, M<sup>me</sup> COLLET Jennifer, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M. LECLERC Grégory, M<sup>me</sup> MICHEL Fleur, M. CADIOU Patrick, M. MÉGRET Olivier, M<sup>me</sup> DUPLA Marie-Chantal, M<sup>me</sup> BELALA Monika.

## REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M<sup>me</sup> DUFOUR Florence par M. BORDES Joël
- M<sup>me</sup> GOUAR Saara par M. SEKKAI Hadji
- M. SIMONIN Sébastien par M<sup>me</sup> SIMONIN Elsa
- M<sup>me</sup> PRIVAT Christine par M. BERTRAND Romain

## ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M<sup>me</sup> OROSCO Claire, à 19h06 (a pris part à tous les votes)
- M<sup>me</sup> COLLET Jennifer, à 19h07 (a pris part à tous les votes)
- M. HÉRAUD Christophe, à 19h13 (a pris part aux votes dès la délibération n° DCM 23/030)
- M<sup>me</sup> MICHEL Fleur, à 19h13 (a pris part aux votes dès la délibération n° DCM 23/030)

## DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

/

## ABSENCE :

- M. PARIS Benoît



VILLE DE  
HOUILLES

# VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 31 MAI 2023

DCM 23/044

DIRECTION DE LA RESTAURATION ET DE L'ÉDUCATION

**Objet : Actualisation du Règlement Intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29,

**Vu** la délibération DCM 22/052 du Conseil Municipal en date du 17 mai 2022 actualisant le règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires,

**Vu** la délibération DCM 23/043 du Conseil Municipal du 31 mai 2023 actualisant la tarification des activités périscolaires et extrascolaires,

**Vu** le projet de règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires en annexe,

**Considérant** la nécessité de réorganiser la gestion du ramassage scolaire mis en place pour l'école Détraves,

**Considérant** la suppression de la navette Cousteau les mercredis et durant les vacances scolaires,

**Considérant** la nouvelle organisation de la pause méridienne permettant d'assurer la surveillance des enfants sur tous les sites scolaires en temps de grève,

**Considérant** qu'il convient pour ce faire d'actualiser le règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (35 voix pour dont 27 du groupe Houilles La Ville Que J'Aime, 7 du groupe ID COMMUNE, 1 de M. HERAUD et 3 abstentions du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire)**

**Article 1<sup>er</sup> : ADOPTE** le règlement des activités périscolaires et extrascolaires tel qu'annexé à la présente délibération à compter du lundi 4 septembre 2023.

**Article 2 :** CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 09 juin 2023

Publication effectuée le : 09 juin 2023

Exécutoire ce jour : 09 juin 2023

Le Maire,  
Conseiller départemental des Yvelines,



Julien CHAMBON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'État et de publication et/ou notification.

Accusé de réception en préfecture  
078-2178031 13-20230609-DCM23-044-AI  
Date de télétransmission : 09/06/2023  
Date de réception préfecture : 09/06/2023